



Garantie automobile occasion

Par courant

bonjour,

début mai 2019 j'ai acheté une voiture d'occasion à un mandataire.il était précisé que la distribution avait été faite. j'ai effectué le règlement total au mandataire.

le 21 juin je tombe en panne et il s'avère que c'est la distribution qui a cassé donc moteur HS.

le mandataire me dit n'avoir aucune responsabilité.ils ont contacté l'ancien propriétaire qui refuse de payer la réparation(devis de 3100 euros).le mandataire est situé à Rennes et ma voiture est à Sigean dans l'aude.le mandataire me propose de rapatrier ma voiture à mes frais sur Rennes où l'ancien propriétaire proposerait,soit disant, de faire lui même la réparation !! que dois je faire ?

merci de vos conseils,cordialement

Courant Angus